

COMMUNE DE SIBIRIL – CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 avril 2014 – 19H30 salle de la mairie
COMPTE RENDU SOMMAIRE

1 - ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- fixe le régime indemnitaire des élus de la façon suivante :

Maire	30,95% de l'IB 1015
Adjoints	14,85 % de l'IB 1015
Conseillers délégués	4,00 % de l'IB 1015
Conseillers	0,95 % de l'IB 1015

- précise qu'il sera applicable à compter du 29 mars 2014, au lendemain de la date d'installation du Conseil Municipal

2 - ADMINISTRATION GENERALE – INTERCOMMUNALITE – DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AUPRES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) ET AUTRES ETABLISSEMENTS OU COMMISSIONS MIXTES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, procède à l'élection en son sein des conseillers municipaux appelés à siéger auprès des différents établissements de la façon suivante :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT CLEDER-SIBIRIL

sont désignés à l'unanimité,

<u>4 titulaires</u>	Jacques EDERN – Hervé GUILLERM – Christian L'AOT – Alain NORMANDIN
<u>2 suppléants</u>	Pascal HALLIER – Jacqueline TANGUY

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE (SDEF)

sont désignés à l'unanimité,

<u>2 titulaires</u>	Serge ABGRALL – Alain NORMANDIN
<u>2 suppléants</u>	Pascal HALLIER – Eliane GUIVARCH

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ETUDE ET L'AMENAGEMENT DE L'ANSE ET DE LA VALLEE DU GUILLEC

sont désignés à l'unanimité,

<u>4 titulaires</u>	Serge ABGRALL – Christian L'AOT – Mylène TONNELIER – Anne PRISER
<u>4 suppléants</u>	Pierre LACUT – Xavier CORDIER – Alain NORMANDIN – Caroline LE REST

SYNDICAT MIXTE DE PROTECTION DU LITTORAL BRETON « VIGIPOL »

sont désignés à l'unanimité,

<u>1 titulaire</u>	Christian L'AOT	<u>1 suppléant</u>	Pascal HALLIER
--------------------	-----------------	--------------------	----------------

SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE D'INFORMATIQUE DU FINISTERE

sont désignés à l'unanimité,

<u>1 titulaire</u>	Eliane GUIVARCH	<u>1 suppléant</u>	Anne PRISER
--------------------	-----------------	--------------------	-------------

FOYER LOGEMENT DE MESTIOUAL - CLEDER

sont désignés à l'unanimité,

<u>1 titulaire</u>	Eliane GUIVARCH	<u>1 suppléant</u>	Anne PRISER
--------------------	-----------------	--------------------	-------------

CONSEIL CONSULTATIF DE LA HALLE A MAREE DE ROSCOFF-BLOSCON

sont désignés à l'unanimité,

<u>1 titulaire</u>	Christian L'AOT	<u>1 suppléant</u>	Hervé GUILLERM
--------------------	-----------------	--------------------	----------------

CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

sont désignés à l'unanimité,

<u>1 titulaire</u>	Eliane GUIVARCH	<u>1 suppléant</u>	Jacqueline TANGUY
--------------------	-----------------	--------------------	-------------------

MINISTERE DE LA DEFENSE / CORRESPONDANT DEFENSE

est désigné à l'unanimité,

<u>1 correspondant</u>	Pascal HALLIER
------------------------	----------------

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : ASSOCIATION « LIRE A SIBIRIL »

est désigné à l'unanimité,

<u>1 délégué</u>	auprès du Conseil d'Administration	Pascal HALLIER
------------------	------------------------------------	----------------

OFFICE COMMUNAL D'ANIMATION : ASSOCIATION COMMUNALE

est désigné à l'unanimité,

<u>1 délégué</u>	auprès du Conseil d'Administration	Pascal HALLIER
------------------	------------------------------------	----------------

CONSEIL PORTUAIRE / PORT DE MOGUERIEC – SIBIRIL

Le Conseil Municipal par 12 voix « pour » et 2 voix « contre », désigne M. Christian L'AOT pour assurer la présidence du conseil portuaire en lieu et place du Maire.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- fixe le nombre de membres « élus » à « 6 » ;

- désigne : Eliane GUIVARCH, Anne PRISER, Stéphanie DUMONT, Sylviane QUIVIGER, Hervé GUILLERM, Jacqueline TANGUY.

3 - ADMINISTRATION GENERALE – CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES

sont désignés à l'unanimité,

3 titulaires Eliane GUIVARCH – Serge ABGRALL – Anne PRISER

3 suppléants Xavier CORDIER – Christian L'AOT – Pierre LACUT

le Maire est Président de droit

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

En application de l'article 1650 du Code Général des Impôts relatif à la composition de la commission communale des impôts directs, le Conseil Municipal, après avoir rappelé que le Maire est Président de droit, dresse une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants qui sera soumise au Directeur des Services Fiscaux chargé de nommer 6 titulaires et 6 suppléants.

Sur proposition de M. Jacques EDERN, Maire, le Conseil Municipal, décide de mettre en place les commissions internes suivantes et désigne les membres, le Maire étant Président de droit de chaque commission :

- **finances** : Xavier CORDIER (responsable) - Eliane GUIVARCH, Serge ABGRALL, Anne PRISER, Pascal HALLIER, Mylène TONNELIER, Stéphanie DUMONT, Sylviane QUIVIGER, Christian L'AOT, Hervé GUILLERM, Pierre LACUT.

- **voirie, bâtiments, urbanisme** : Serge ABGRALL (responsable) - Hervé GUILLERM, Christian L'AOT, Pascal HALLIER, Mylène TONNELIER, Eliane GUIVARCH, Xavier CORDIER, Anne PRISER, Alain NORMANDIN, Jacqueline TANGUY.

- **affaires maritimes** : Christian L'AOT (responsable) - Hervé GUILLERM, Serge ABGRALL, Alain NORMANDIN, Pierre LACUT, Anne PRISER.

- **tourisme et information** : Xavier CORDIER (responsable) - Pascal HALLIER, Caroline LE REST, Mylène TONNELIER, Alain NORMANDIN, Jacqueline TANGUY.

- **affaires scolaires, sport, loisirs, jeunesse, animation** : Anne PRISER (responsable) - Caroline LE REST, Stéphanie DUMONT, Serge ABGRALL, Eliane GUIVARCH, Pierre LACUT.

- **personnel communal** : Eliane GUIVARCH (responsable) - Christian L'AOT, Hervé GUILLERM, Pascal HALLIER, Xavier CORDIER, Sylviane QUIVIGER, Serge ABGRALL, Jacqueline TANGUY.

4 - ADMINISTRATION GENERALE – ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES LOCALES : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne au Maire une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,

- autorise le Maire à charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est ici donné délégation, par application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Locales.

Il est précisé que en cas d'exercice de la délégation, le Maire doit rendre compte des décisions ainsi prises à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, et, que le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation

5 - JURÉS D'ASSISES – tirage au sort pour l'établissement de la liste 2015

Un tirage au sort à partir de la liste électorale est effectué pour établir la liste communale des jurés. Cette liste sera transmise au Tribunal pour l'établissement définitif de la liste départementale des jurés pour l'année 2015. Ont ainsi été « désignés » :

- Mme LE GOFF née LE BORGNE Herveline, née le 11/07/1949 – domiciliée kermaria Sibiril ;

- Mme ABELIN Marie-Ange, née le 15/11/1958 – domiciliée kersauzon Sibiril ;

- M. ROSEC Jean, né le 06/01/1933 – domicilié kéralval Sibiril.

AFFICHÉ LE 16/04/2014 – le compte-rendu intégral des décisions du Conseil Municipal est affiché sur le panneau d'affichage intérieur de la mairie

certifié conforme, Sibiril le 16/04/2014

Jacques EDERN

Maire,